

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 7 février, le Conseil Syndical du Syndicat du Bassin Versant du Brivet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à PONTCHATEAU, sous la présidence de Monsieur Eric PROVOST, président.

Collectivité	Délégués titulaires			Délégués suppléants		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CAP ATLANTIQUE	DAVID Joseph		X	BERCEGEAY Robin		X
	Yannick DANIEL	X		GARAND Annabelle		X
	COUE Roger		X	<i>Non désigné</i>		
	MABIT Pascal		X	<i>Non désigné</i>		
	MORVAN Gwenaëlle	X		<i>Non désigné</i>		
CC ESTUAIRE ET SILLON	GUILLE Daniel	X		MALLE Isabelle		X
	CORBEL Patrick		X	PRODEAU Pascal	X	
	GUYON Roger	X		CERCLE Yannick		X
	LECOMTE Daniel		X	BOUCHEREL Dominique		X
	COUTELLER Hélène		X	SYLVESTRE Jean-Michel		X
	MENAGER Stéphane	X		CAILLON Xavier		X
CC PAYS DE PONTCHATEAU ST-GILDAS-DES-BOIS	GUIHENEUF Alain	X		VAILLANT Marie-Claire		X
	CHÂTEAU Daniel		X	RENOULT Antoine	X	
	MOISAN David		X	DAUSQUE Fabrice		X
	BOURDIN Jacques	X		LEGENTILHOMME Hugues		X
	PATE-PONDAVEN Véronique		X	FRUNEAU Judicaël		X
	DEMARTY Olivier	X		LEMESTRE Laurette		X
	LE CHEVILLER Didier		X	LADURELLE Franck		X



SBVB

Syndicat du Bassin Versant du Brivet

	MEREL Stéphane		X	RENAUT Eliane	X	
	FAUCHER Lydia		X	LE MAGUERESSE Sophie		X
CC REGION DE BLAIN	POUGET Jacques		X	Emmanuel VAN BRACKEL		X
CARENE	PROVOST Éric	X		Christophe COTTA		X
	BARBIN Michel	X		HAUMONT Dominique		X
	ALLANIC Jean-Paul	X		CAUCHY Stéphane		X
	ROULAND Denis	X		AUFORT Claude		X
	CHENEAU François		X	DUVAL Cédric	X	
	NOGUET Thierry	X		LE MINTEC Yann		X
	COCHY Jacques	X		KERNEUR André		X
	PAPIN Dominique	X		FREOUR Philippe		X
	GUIHARD Christian	X		LEGOFF Joël		X
	GEFFROY Alain		X	LECROM Jean-Pierre		X

MEMBRE ASSOCIE	Représentant titulaire			Représentant suppléant		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CSGBM	PLOUVIER Bertrand		X			

TOTAL PRESENTS (titulaires + suppléants + associés) = 20
TOTAL VOTANTS (titulaires ou suppléants) = 20

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry NOGUET

DELIBERATION N° : 2023-02

OBJET : Compte de gestion 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes et sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil syndical décide que :

- le compte de gestion pour l'exercice 2022, établi par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve. Ledit compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Syndical.

Le Président,
Eric PROVOST



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'Etat le
et de la publication sur le site internet le

